



# Ouverture des marchés de l'énergie et facturation de l'électricité



Collectivités : Préparez-vous  
aux nouvelles conditions d'achat  
de votre électricité

MERCREDI 5 NOVEMBRE 2014 – CLERMONT-FERRAND

# AMORCE

Association Nationale des Collectivités Territoriales et des Professionnels  
pour la Gestion des Déchets, de l'Énergie,  
des Réseaux de Chaleur et de Froid,  
et de l'Environnement



Déchets



Energie



Réseaux  
de chaleur

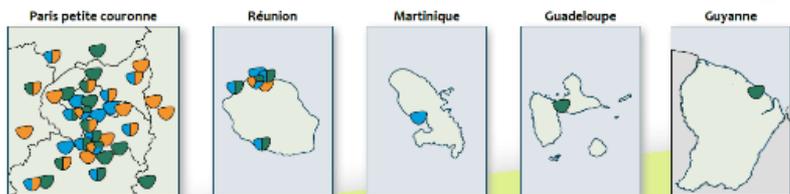
[www.amorce.asso.fr](http://www.amorce.asso.fr)



Plus de **800** adhérents

Plus de **550** collectivités (*regroupant 60 millions d'habitants : communes, intercommunalités, départements, régions*)

Plus de **260** grandes entreprises, fédérations professionnelles et associations



Compétences d'adhésion :  Déchets  Énergie  Réseaux de chaleur

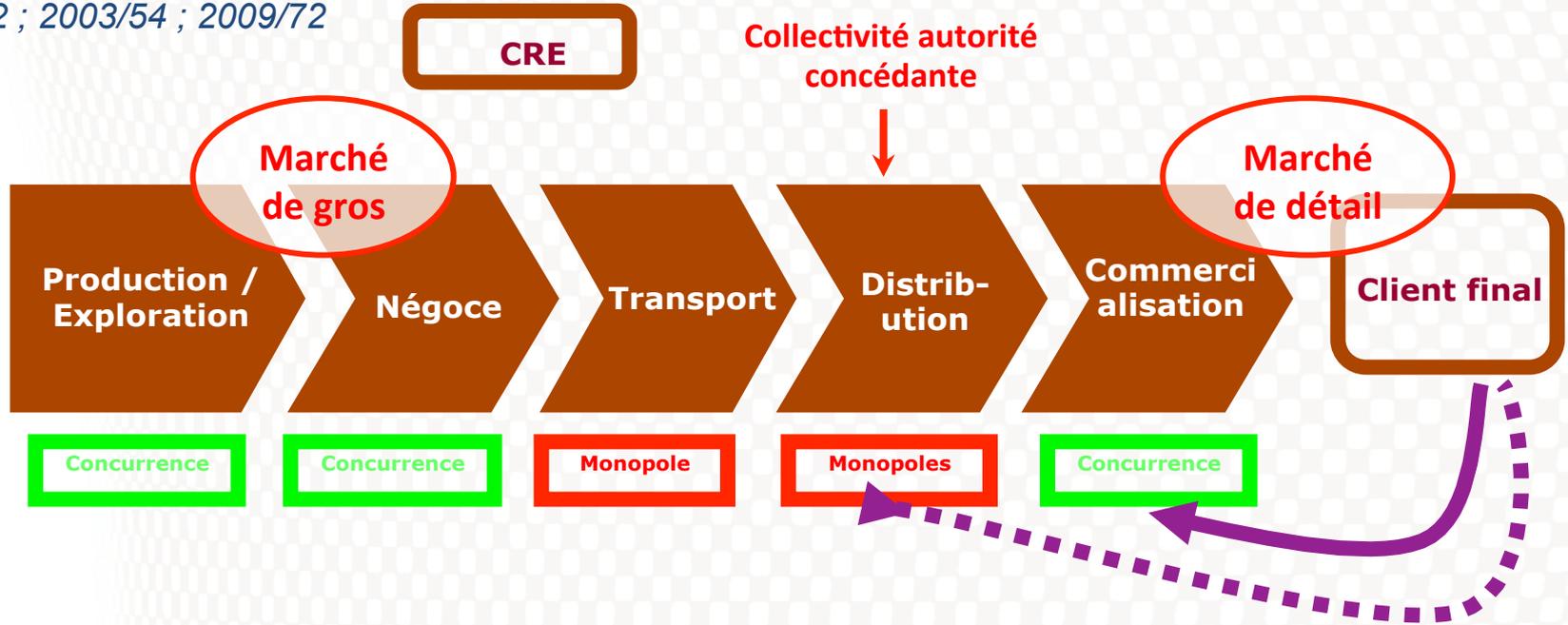


# Du monopole à la concurrence

Les conséquences de l'ouverture des  
marchés de l'électricité et du gaz



Application directives EU  
1996/92 ; 2003/54 ; 2009/72



EDF, CNR,  
producteurs  
indépendants

Fournisseurs,  
producteurs,  
intermédiaires

RTE

Gestionnaires  
de réseau de  
distribution  
(ErDF, ELD)

Fournisseurs (EDF,  
ELD, alternatifs)

- Le marché français s'est progressivement ouvert à la concurrence de 2000 à 2007.
- Seuls les fournisseurs historiques (EDF et les ELD) peuvent proposer des tarifs réglementés de vente (TRV) à leurs clients.
- Tous les fournisseurs (historiques et alternatifs) peuvent proposer des contrats en offre de marché.

# Les fournisseurs d'électricité sur le marché français



AMORCE

Source CRE au 31/12/2013



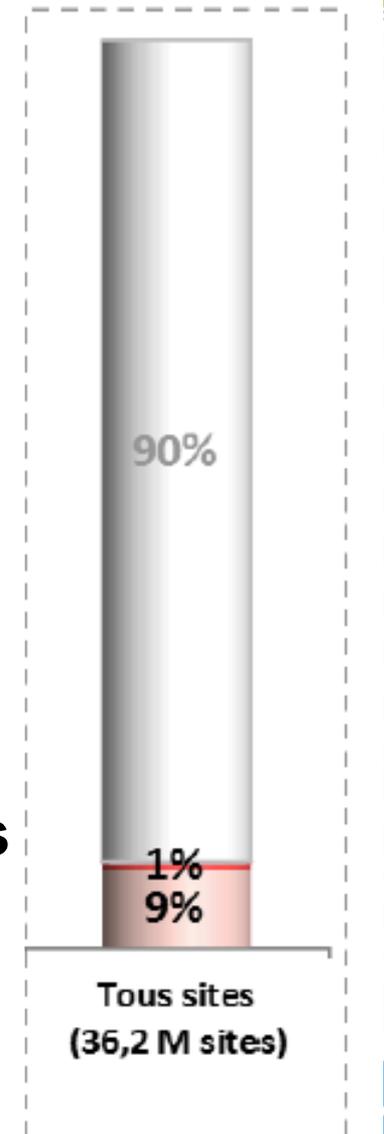
**9** fournisseurs proposent des offres aux clients résidentiels

**19** fournisseurs proposent des offres aux clients non résidentiels



## Tarifs réglementés

Offre de marché Fournisseurs historiques  
Offre de marché Fournisseurs alternatifs



**Tarifs réglementés**

71%

**Offre de marché Fournisseurs historiques**

13%

**Offre de marché Fournisseurs alternatifs**

16%

Tous sites  
(435 TWh)

# D'une concurrence choisie à une concurrence imposée

La fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV)

- Loi NOME (7 décembre 2010) :
  - Suppression TRV Electricité pour  $P > 36$  kVA (tarifs jaune et vert) au **31 décembre 2015**
- Loi relative à la Consommation (17 mars 2014) :
  - Les fournisseurs (...) informent leurs clients finals bénéficiant encore des tarifs réglementés (...) de la résiliation de fait de ce contrat et de sa date d'échéance (...):
    - Six mois avant la date de suppression des tarifs réglementés de vente les concernant ;
    - Trois mois avant la date de suppression des tarifs réglementés de vente les concernant.



Et bien d'autres raisons de passer en offre  
de marché dès maintenant

## Quelques raisons pour anticiper l'obligation :

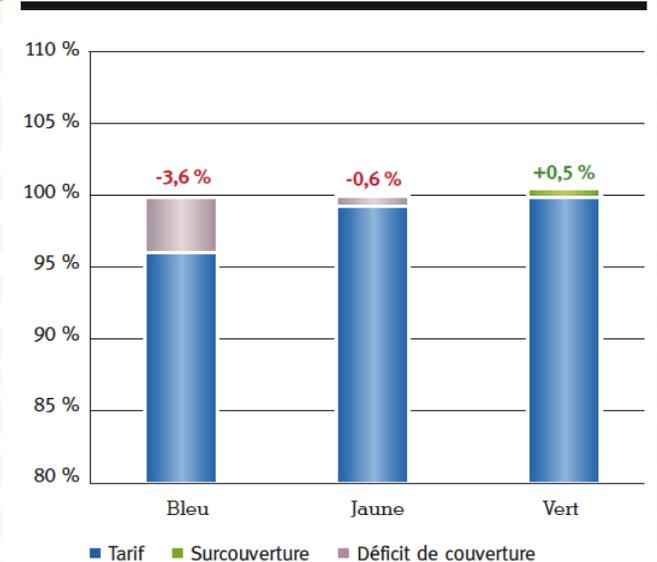
- Intégrer une démarche MDE !
- Intégrer une part d'EnR ?
- A échéance, risque de concurrence à l'achat :  
les fournisseurs vont sélectionner leurs  
clients ! (Agir plutôt que subir)
- Solidarité avec les petites collectivités :  
massification et foisonnement
- Des économies par rapport aux TRV ?

# Marché de l'électricité en France

Importance de l'opérateur historique dans  
un système complexe impliquant de  
nombreux acteurs

- Forte part du nucléaire dans la production d'électricité.
- Les fournisseurs alternatifs ne sont pas en mesure de disposer des mêmes centrales de production.  
→ Création de l'ARENH (loi NOME).
- La CRE s'assure de la contestabilité des TRV, cad que les fournisseurs alternatifs puissent proposer des offres de marchés compétitives (OM) par rapport aux TRV.
- Niveaux des TRV fixés par le gouvernement → politisation des tarifs → nombreux recours contre les TRV.

⚡ Couverture des coûts par tarif réglementé d'électricité bleu, jaune et vert au 1<sup>er</sup> août 2012





- On parle souvent de libéralisation ... mais ... l'ouverture à la concurrence a nécessité plus de régulation.
- On observe un renforcement de la régulation en amont (ARENH, PEG, ATR, etc.) et une réduction en aval (suppression TRV, etc.).
- Pour les clients.

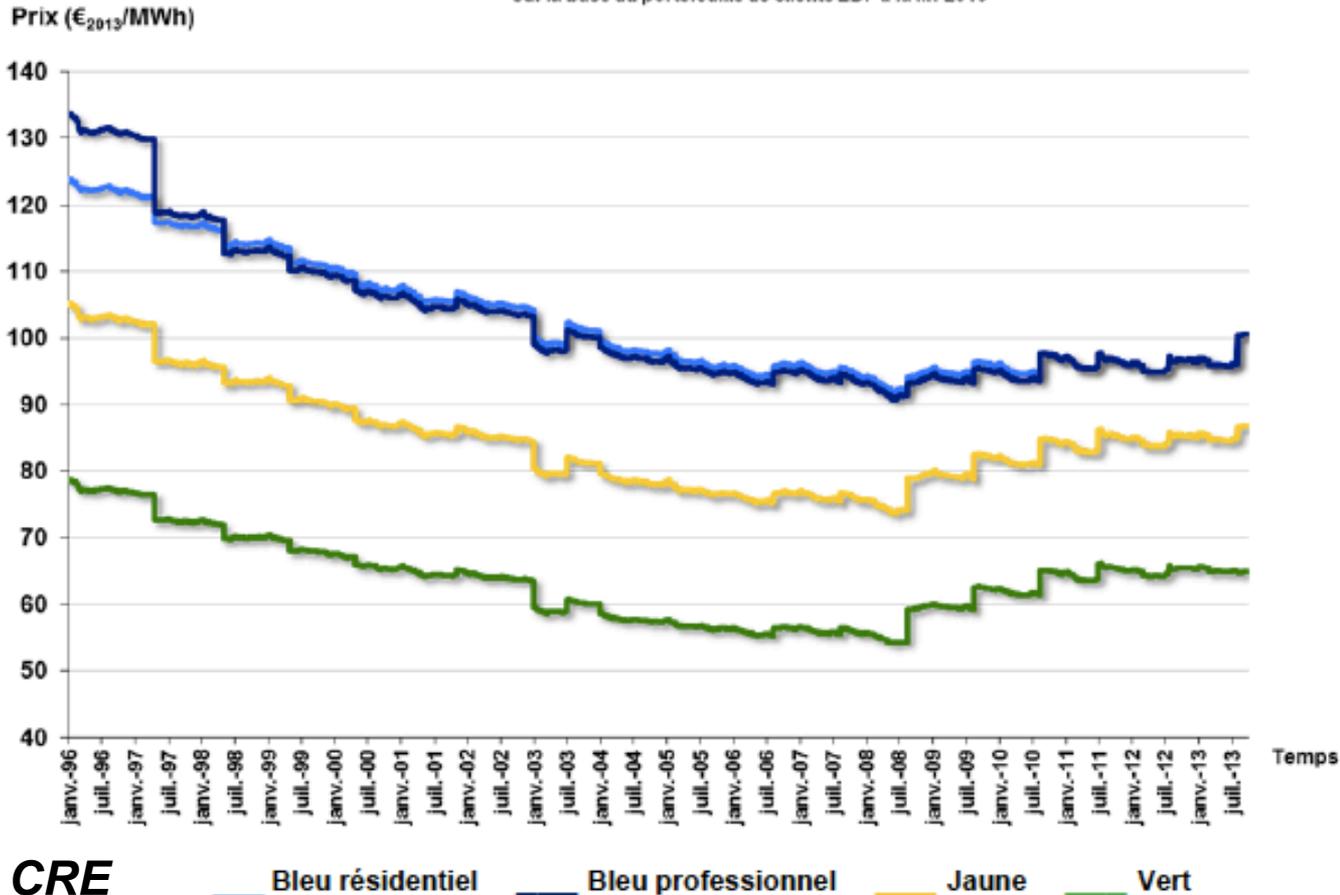
**Abonné passif → Acheteur actif.**

# Evolution du prix de l'électricité

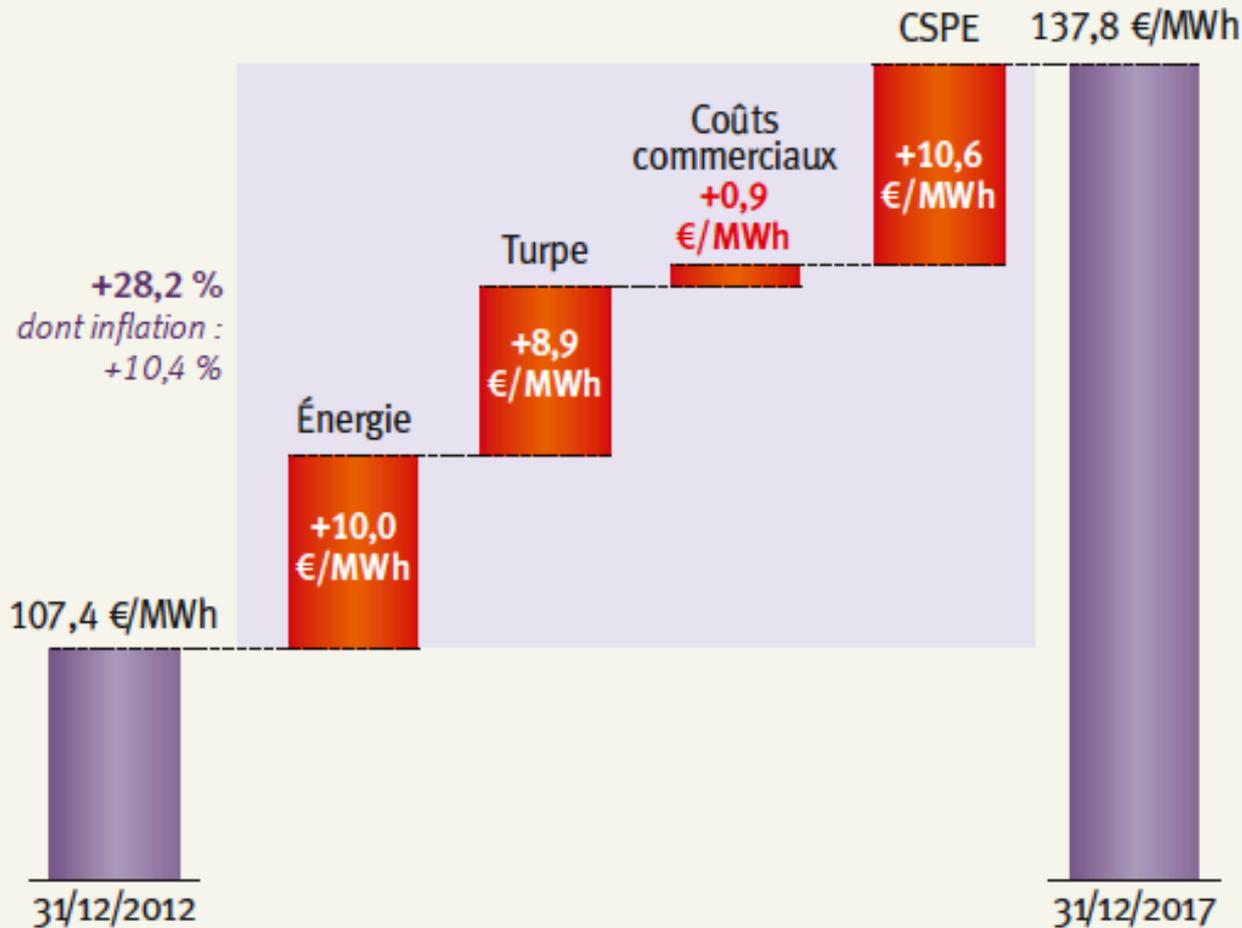
Les évolutions passées et à venir

**Figure 12 Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2013 (sur la base du portefeuille clients EDF à la fin 2010)**

Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2013 sur la base du portefeuille de clients EDF à la fin 2010



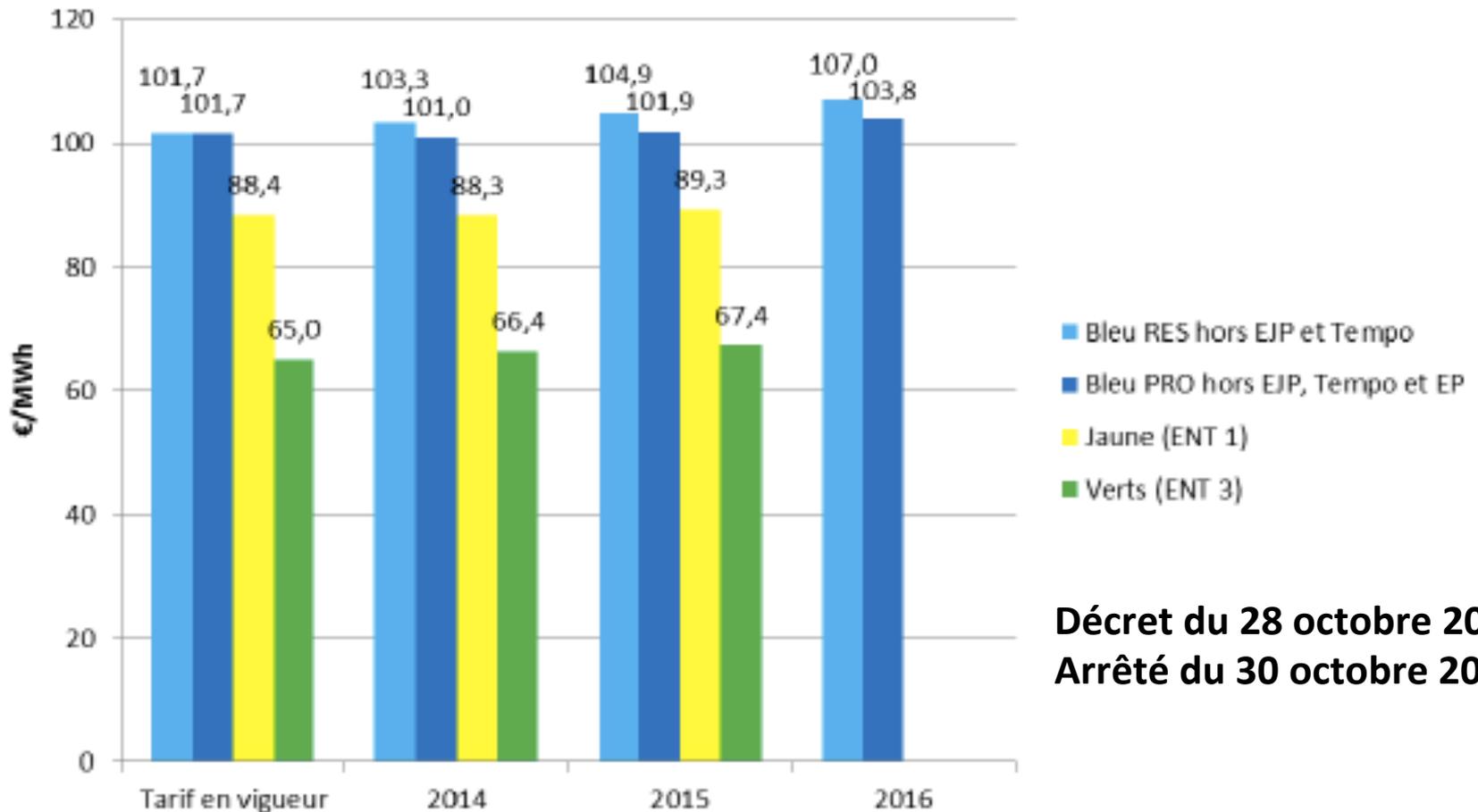
Source : CRE



◀ Évolution prévisionnelle à 2017 du tarif bleu, CSPE incluse, en euros courants. L'estimation d'augmentation du TURPE de +8,9 €/MWh présentée dans ce graphique a été effectuée avant l'arrêt du Conseil d'État du 28 novembre 2012 annulant TURPE 3. Pour TURPE 4, la méthodologie de calcul des charges de capital est susceptible d'évoluer.

Analyse : CRE

## Niveau des tarifs réglementés en 2014, 2015 et 2016 en application de la tarification par empilement. Source : CRE



# La collectivité met ses consommations d'électricité en concurrence

Comment s'y préparer ?

- Connaître ses consommations (comme pour toute démarche de maîtrise des dépenses)
  - Recensement des sites
  - Connaissance des volumes consommés par énergie et par site

→ **Gain immédiat : optimisations tarifaires**

**Article L331-3 Code de l'énergie : les consommateurs ayant sollicité une modification de puissance souscrite dans l'année qui précède le changement de fournisseur seront redevable d'une indemnité !**

→ **Identification des priorités de MDE**

- Connaître le marché et s'organiser
  - Définir ses besoins : type de prix, suivi des consommations, etc.
  - Définir les critères : prix (& indexations), services associés, etc.
  - Identification des possibilités de groupements

→ **Cahier des charges précis, mais pas dissuasif !**

# Acheter en offre de marché : quelles solutions pour une collectivité ?



- Acheter seul
  - Permet de monter en compétence, de s'inscrire dans la durée, de s'adapter aux spécificités locales éventuelles (NB : les collectivités possèdent des spécificités relativement similaires)
  - Lourd d'un point de vue administratif, chronophage, moindre garantie de réponses si les volumes sont faibles et/ou si le cahier des charges n'est pas adapté dans le contexte actuel et à venir de concurrence à l'achat (l'engorgement ponctuel au niveau des fournisseurs peut les inciter à choisir leurs clients)
- Adhérer à un groupement de commande territorial
  - Mutualisation des moyens, effet prix via massification, sécurité technique et juridique renforcée, possibilité de services paramétrables sur la gestion des factures
  - Accepter les conditions générales du groupement ou trouver une posture commune sur la forme et le contenu du marché, la structure de prix et les services associés
- Rejoindre une centrale d'achat
  - Mutualisation de l'expertise, effet prix via massification, sécurité technique et juridique renforcée, services paramétrables sur la gestion des factures
  - Accepter les conditions générales de la centrale d'achat
- Déléguer à un prestataire
  - « Facilité » de gestion des contrats en P1, P2, P3
  - Nécessite une vérification des achats du prestataire, durée longue des contrats

# Acheter de l'électricité renouvelable

Fonctionnement des Garanties d'Origine  
Quels moyens pour les collectivités locales ?

- Chaque production électrique d'origine renouvelable peut émettre une garantie d'origine (GO) qui garantit sa traçabilité.
- Une garantie d'origine est un document électronique servant à prouver au consommateur final qu'une part ou une quantité déterminée d'électricité est d'origine renouvelable ou produite par cogénération.



*Powernext est l'organisme en charge du registre national des garanties d'origine depuis mai 2013 et pour une durée de 5 ans.*



# Moyens pour une collectivité dans l'achat d'énergie EnR

- Achat de l'énergie avec toute ou partie d'origine EnR auprès de son fournisseur.
- Achat de l'énergie au meilleur prix et achat de GO en parallèle.
- Achat d'énergie au meilleur prix et production EnR sur le patrimoine / territoire.



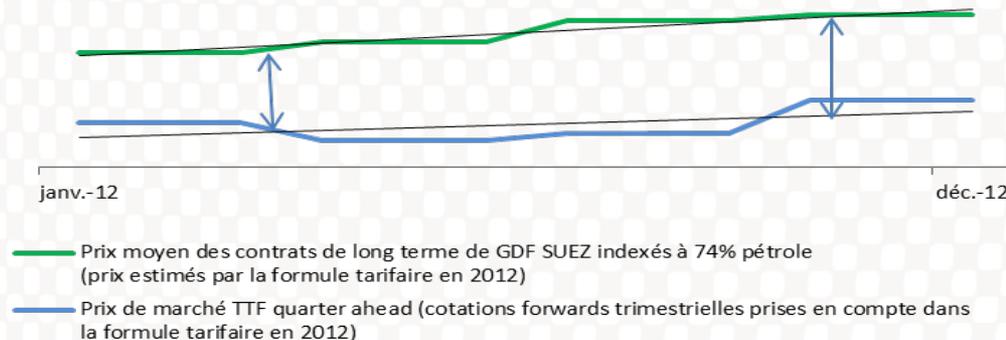
# Comment savoir si l'énergie que l'on consomme est d'origine renouvelable ?

- Près de 20 TWh de garantie d'origine (GO) émises sur près de 100 TWh d'électricité d'origine EnR.
  - Pour les producteurs d'électricité EnR sous obligation d'achat, la GO peut être valorisée par l'acheteur obligé, mais pas d'incitation ;
  - Les frais fixes pour émettre les GO peuvent décourager les petits producteurs ;
  - La France est globalement exportatrice de GO (demande faible).

Que retenir ?

- **L'ouverture des marchés va faire baisser les prix !** Seuls les coûts de commercialisation (5 à 10% du prix final) sont réellement mis en concurrence si l'on considère que les fournisseurs ont accès aux mêmes ressources.

Source : CRE



- **L'ouverture des marché fonctionne pour le gaz, c'est une opportunité !** C'est la compétitivité des marchés spot de CT par rapport aux contrats de LT qui fait que les prix en offre de marché sont intéressants en gaz depuis 2008.



- Se préparer en fonction de ses ressources internes.
- Cahier des Charges + Timing + Volume + Lots = Bon prix ?
- La connaissance des consommations est la base de toute démarche de maîtrise de l'énergie.
- A LT, ne pas raisonner uniquement en €/MWh  
Calculer le coût global (énergie + entretien + amortissement)



Merci pour votre attention

[www.amorce.asso.fr](http://www.amorce.asso.fr)  
Thomas Duffes  
[tduffes@amorce.asso.fr](mailto:tduffes@amorce.asso.fr)

# Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)

Quel impact sur la facture ?



# Evolution des charges constatées de CSPE 2003 – 2012

## Charges de CSPE constatées sur la période 2003-2013

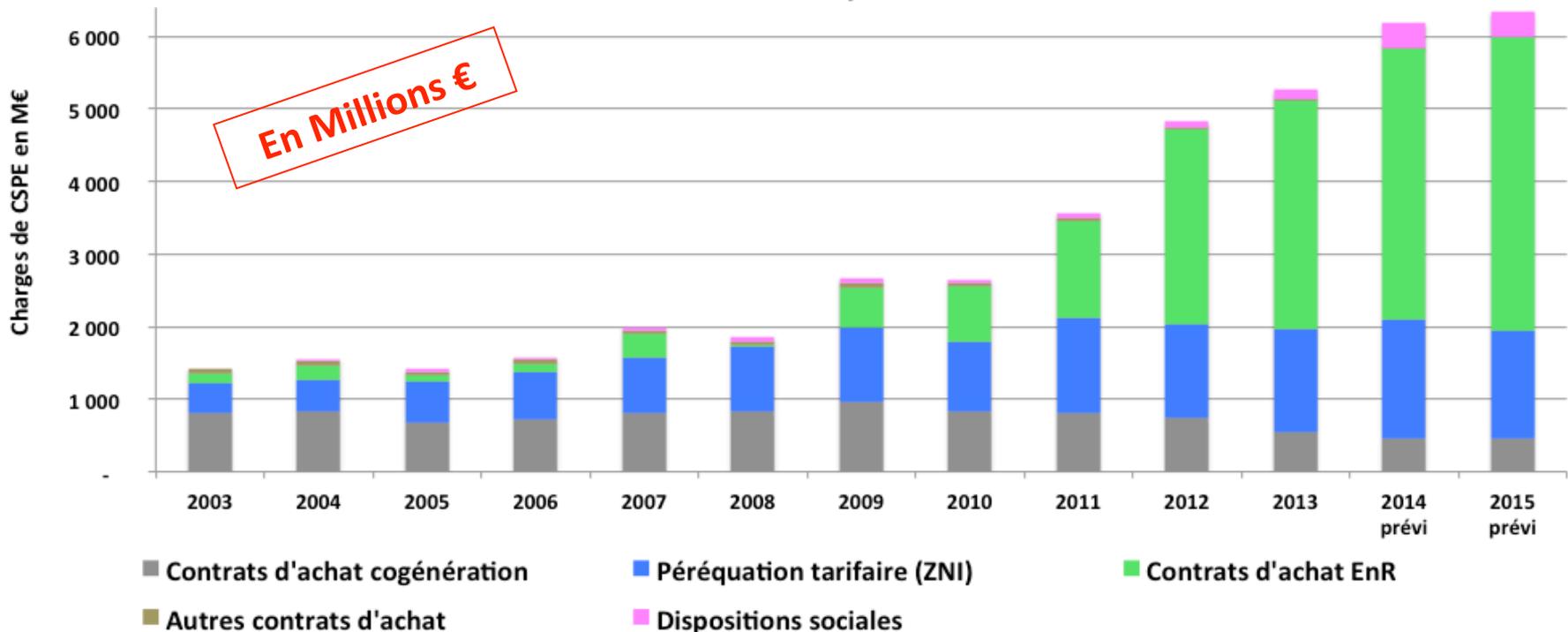
Dispositions sociales : 2%  
Péréquation tarifaire : 34%

Cogénération et autres contrats d'achat : 31%  
Contrats d'achat EnR : 33 %

### CSPE : Historique des charges par nature

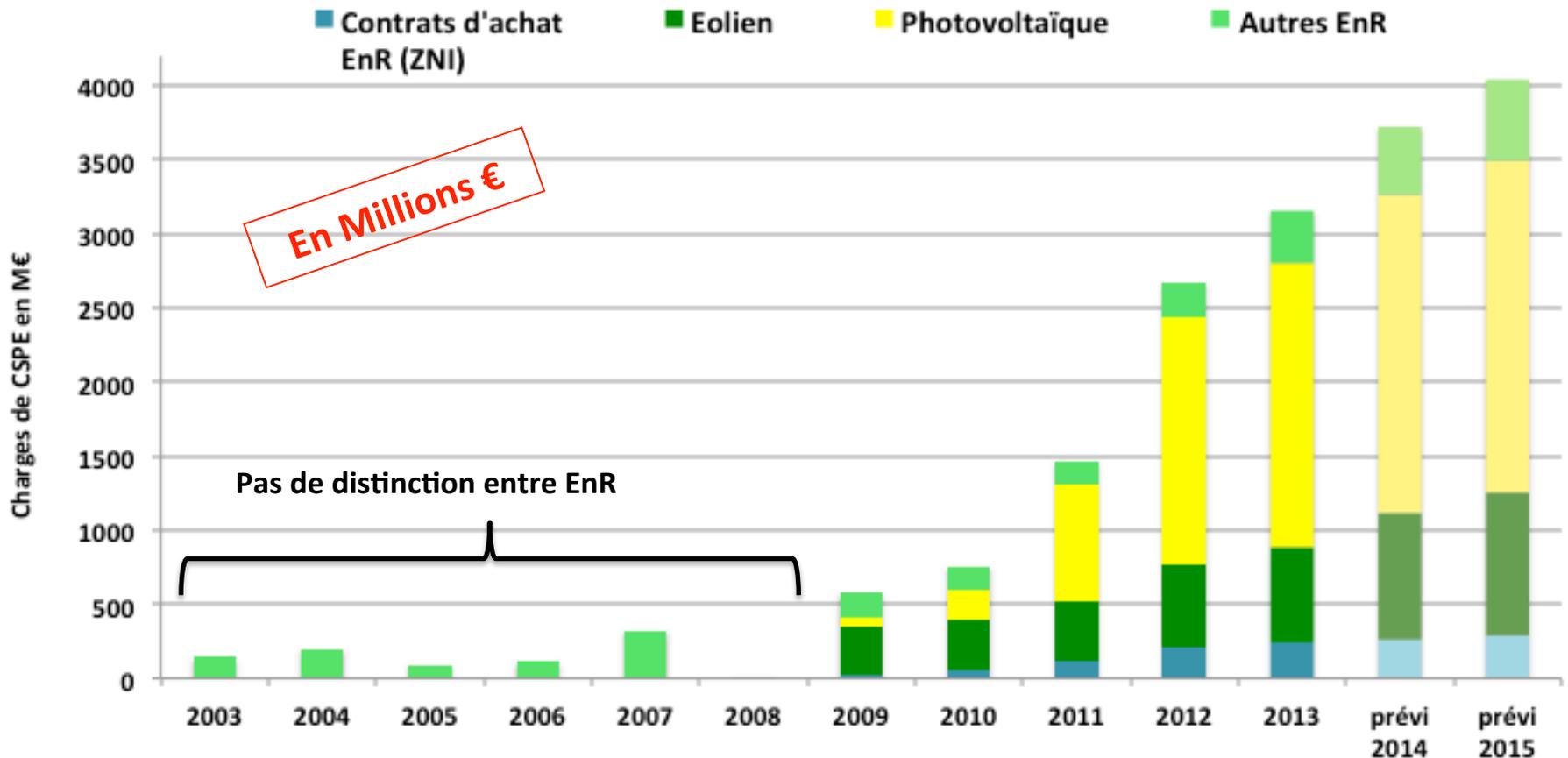
Source : CRE - Analyse : AMORCE

En Millions €



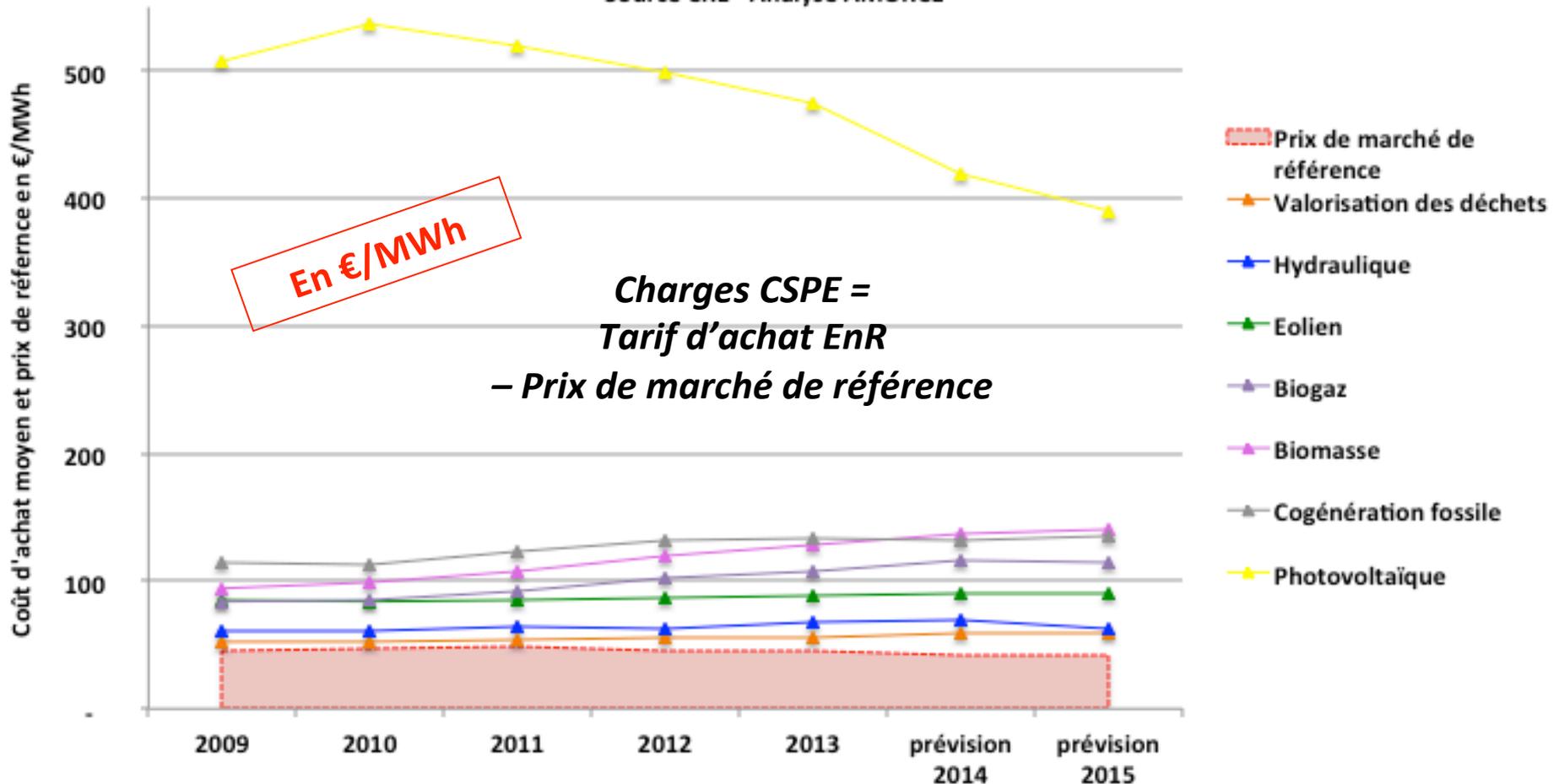
## Charges de CSPE liées aux énergies renouvelables sur la période 2003-2015

Source CRE - Analyse AMORCE



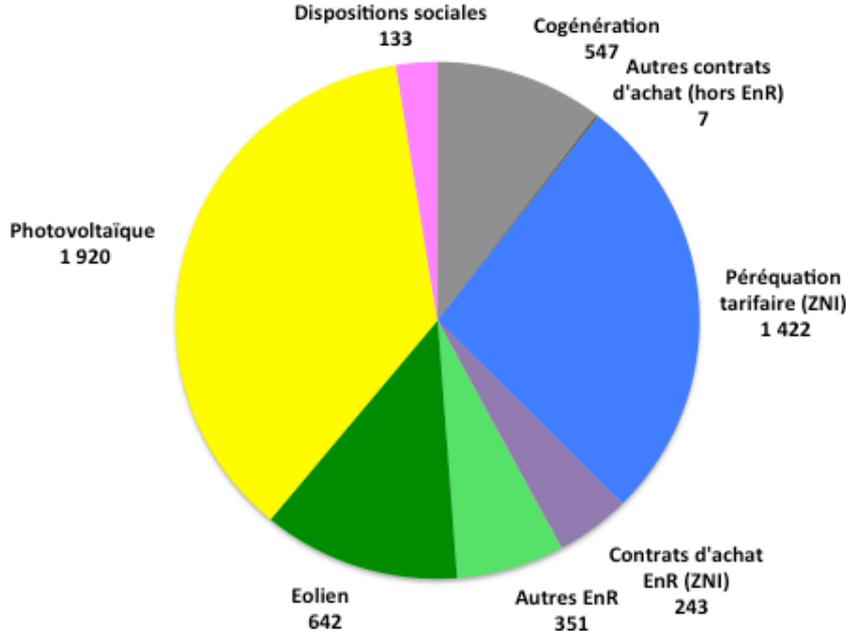
## Coûts d'achat moyens des énergies renouvelables et prix de marché de référence sur la période 2009-2015

Source CRE - Analyse AMORCE



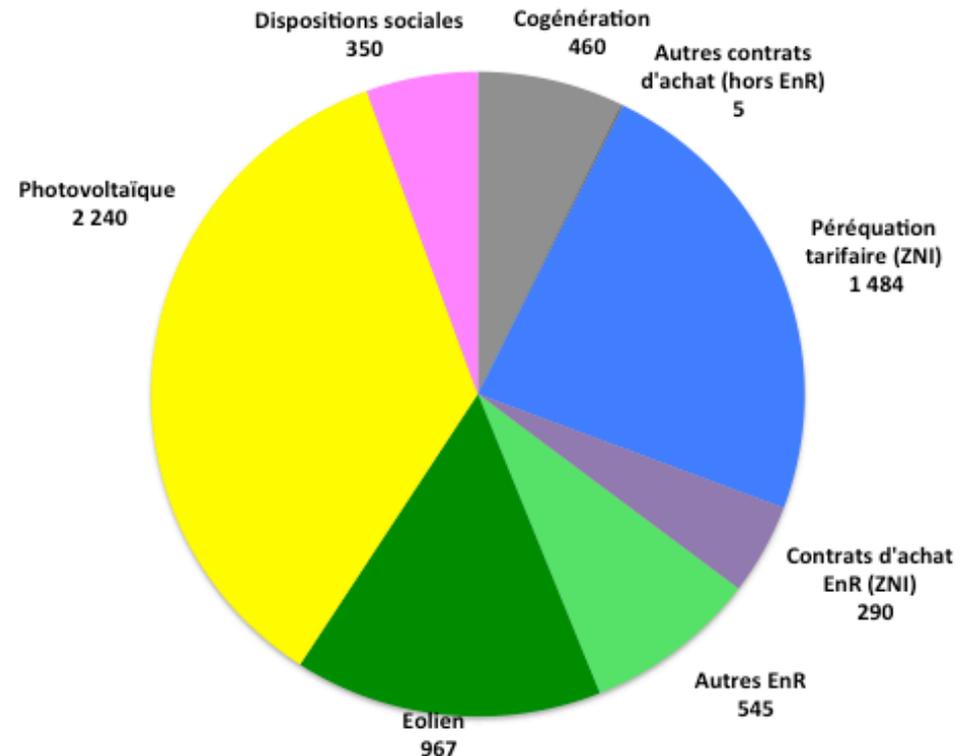
## Charges de CSPE constatées pour l'année 2013

Source CRE - Analyse AMORCE



## Charges de CSPE prévisionnelles pour l'année 2015

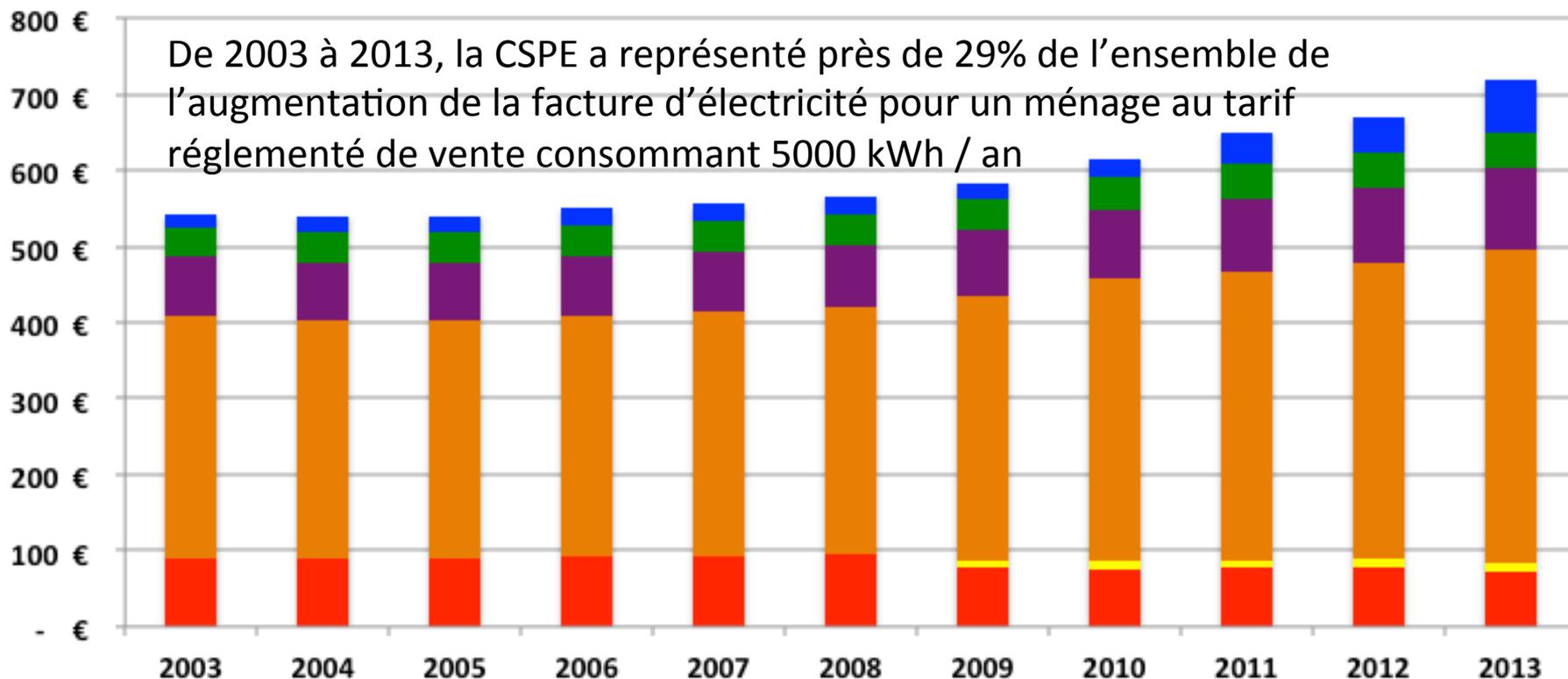
Source CRE - Analyse AMORCE



## Evolution de la facture d'électricité d'un ménage - Consommateur moyen - (en € courant)

Abonnement : 6 kVa (TRV HPHC) - Consommation : 5000 kWh (55% HP) - Analyse : AMORCE

■ Abonnement ■ CTA ■ Consommation ■ TVA ■ TLE / TCFE ■ CSPE

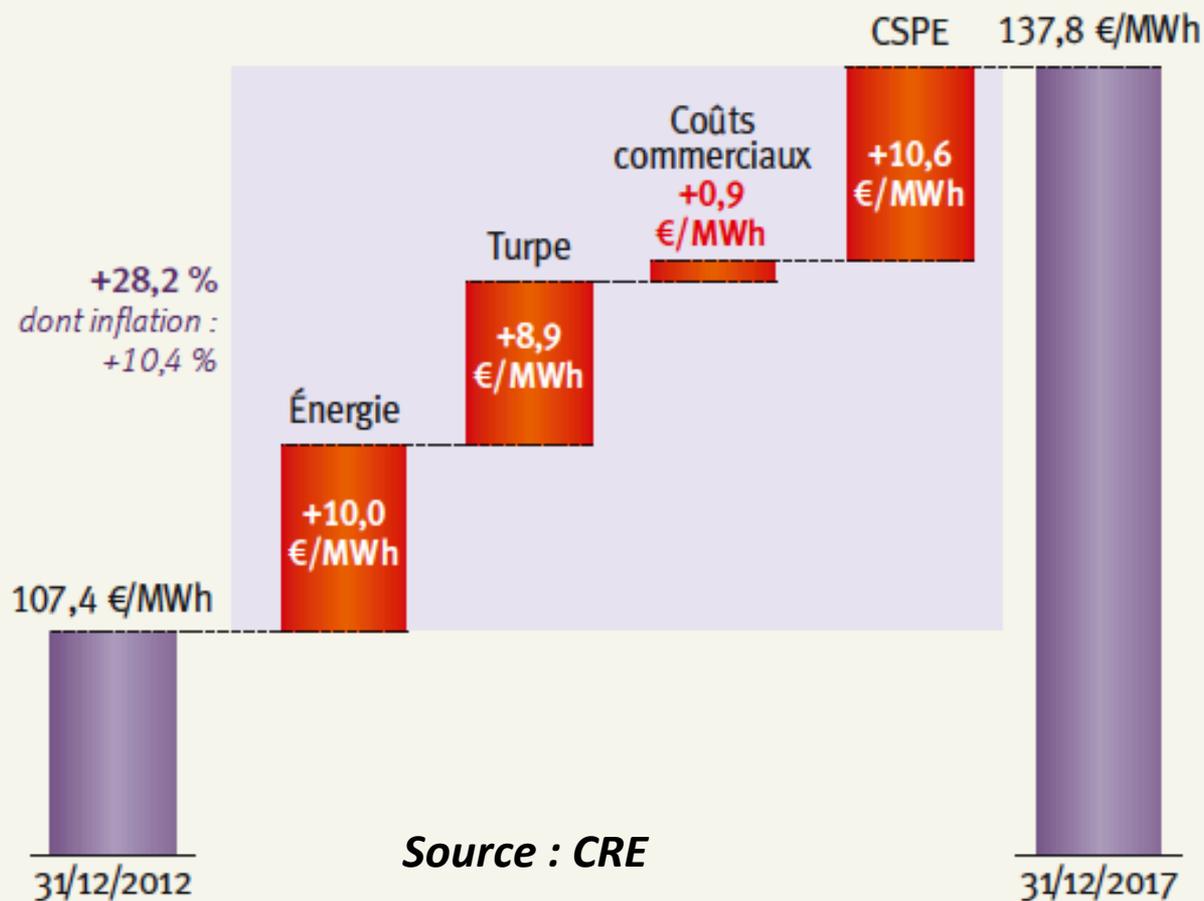


- En 2013, un ménage qui consomme 2500 kWh d'électricité paye 20,2€ de CSPE « EnR », les EnR représentent 60% des charges constatées de CSPE pour une contribution unitaire de 1,35 c€/kWh.
  - Dont 4,1€ de CSPE « éolienne » l'éolien représente 11,4% des charges constatées de CSPE pour une contribution unitaire de 1,35 c€/kWh.
  - Dont 12,3€ de CSPE « PV » le PV représente 36% des charges constatées de CSPE pour une contribution unitaire de 1,35 c€/kWh.
- En 2015, un ménage qui consommera 2500 kWh d'électricité payera 31€ de CSPE « EnR »

Les EnR représenteraient 64% des charges prévisionnelles de CSPE pour une contribution unitaire de 1,95 c€/kWh.

NB : Ces chiffres ne prennent pas en compte la TVA qui s'applique sur la CSPE et les défauts de recouvrements de la CSPE.

De 2012 à 2017, la CSPE devrait représenter près de 35% de l'ensemble de l'augmentation de la facture d'électricité pour un ménage au tarif réglementé de vente.



◀ Évolution prévisionnelle à 2017 du tarif bleu, CSPE incluse, en euros courants. L'estimation d'augmentation du TURPE de +8,9 €/MWh présentée dans ce graphique a été effectuée avant l'arrêt du Conseil d'État du 28 novembre 2012 annulant TURPE 3. Pour TURPE 4, la méthodologie de calcul des charges de capital est susceptible d'évoluer.

Analyse : CRE